



DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GRATENS

# **PROCES-VERBAL**

## **Séance du 19 décembre 2024**

**N° 09/2024**

Législature 2020-2026

# ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secretaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 07/11/2024
3. Plan de financement de l'acquisition immobilière pour création d'un garage communal comprenant la DETR 2025, le concours financier du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'EPCI
4. Vente DASSIEU Josette / Commune de Gratens – Acquisition d'une bande de terrain aux bords de la voie communale 2 pour un aménagement piéton
5. Ecole : maintien des 4,5 jours de scolarité par semaine
6. Distributeur de pain : convention et délibération
7. Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires
8. Changement de la batterie de l'éclairage de l'abri bus 'Tourné'
9. Clôture de la régie de la cantine
10. Signature de l'avenant à la convention ADS
11. Subvention de la toiture du local de l'Association de la chasse
12. PLU : arrêt définitif
13. Projet Air Soft : accord d'occupation de l'ancien camping de Peyssies
14. Comptes rendus des réunions  
Les élus ayant pris part à une réunion en feront le compte rendu
15. Questions diverses  
La parole sera donnée aux conseillers municipaux.

# Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à dix-huit heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de GRATENS s'est réuni en mairie, sur convocation du 14 décembre 2024, sous la Présidence de M. DUTREY Alain, Maire.

Etaient présents : Mr BRIQUET Jean-Charles, Mr DANGLA Claude, Mr DUTREY Alain, Mme FISSOT Eloïse, Mme LEMARCHAND Valérie, Mme MARTIN Violette, Mr MAUROY Frédéric, Mr MORIN Maurice, Mr PAPAIX David, Mme SANS D'AGUT Carine, Mme SAURRAT Catherine, Mme SIADOUS Stéphanie, Mr TOUSTOU Thierry, Mr CHAUVIN Olivier.

Etaient absents : Mme CACAULT Pénélope

Procurations : /

## 1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.

Mr Maurice MORIN a été élu secrétaire de séance.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour les points ci-après : l'autorisation à occuper le domaine public et la mise en place d'une redevance pour «O COCON DE NAT », coiffeuse ambulante.

## 2. Approbation du compte-rendu du 07/11/2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

## 3. Plan de financement de l'acquisition immobilière pour création d'un garage communal comprenant la DETR 2025, le concours financier du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'EPCI (2024 DEL N° 0045)

Faisant suite à l'autorisation de principe conférée à Monsieur le Maire pour prendre rang au programme DETR 2025 afin que la commune puisse bénéficier de l'aide de l'Etat pour le financement du projet d'acquisition immobilière sise 161 rue de le Sauveté, à usage de garage, y compris la partie réhabilitation.

Ce dernier fait communication du plan de financement y afférent et invite l'assemblée à se prononcer.

Cet exposé entendu et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- ▶ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération « acquisition immobilière pour création d'un garage communal » sur la base d'un estimatif de **99 387.44 € HT** (soit 113.332,54 € TTC) comprenant 2 161.95 € de main d'œuvre s/travaux en régie.
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au dépôt du dossier DETR 2025 auprès des services de l'Etat.
- ▶ **DECIDE** d'élargir l'aide au financement de cette opération en sollicitant le partenariat financier du Département de la Haute-Garonne et de la Communauté de Communes Cœur de Garonne suivant le tableau de synthèse figurant au verso de la présente délibération.

- ▶ **DIT** que la présente délibération sera commune pour l'ensemble des dossiers de demandes de subventions sollicitées.
- ▶ **S'ENGAGE** à respecter la clause de non commencement des travaux dans l'attente d'une notification de recevabilité de ce dossier par les différents partenaires financiers et à inscrire cette dépense au BP 2025.
- ▶ **CONFERE** tout pouvoir à Monsieur le maire pour la signature des pièces relatives à ce dossier.

La séance continuant,

Monsieur le maire précise que le Département nous a déjà octroyé une subvention à hauteur de 40 000 euros au titre de 2024.

La séance continuant,

### PLAN DE FINANCEMENT

#### Acquisition foncière pour la création d'un garage communal

#### COÛT PREVISIONNEL DU PROJET

TYPE DE DEPENSE	COÛT HT	COÛT TVA	COÛT TTC
Achat de l'immeuble	27 500.00 €	0 €	27 500.00 €
Travaux de réhabilitation par les artisans (1)	62 021.10 €	12 404.22 €	74 425.32 €
Travaux en Régie Fournitures (2)	7 704.39 €	1 540.88 €	9 245.27 €
Travaux en Régie Main d'Œuvre	2 161.95 €	0 €	2 161.95 €
(1) 54 034.10€ + 4 600.00 € + 3 387.00 €)			
(2) 4 403.00 € + 3 301.39 €)			
<b>TOTAL</b>	<b>99 387.44 €</b>	<b>13 945.10 €</b>	<b>113 332.54 €</b>

#### FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financement	Montant dépenses HT	Taux	Demandé
DETR (Main d'œuvre travaux en régie déduite)	97 225.49 €	30 %	29 167.65 €
Cseil Départemental Haute-Garonne (avec main d'œuvre travaux en régie)	99 387.44 €	40 %	39 754.98 €
Fonds Concours Communauté de Communes Cœur de Garonne (avec M.O tvx en régie)	99 387.44 €	10 %	9 938.74 €
		<b>Montant cumulé des aides sollicitées</b>	<b>78 861.37 €</b>
<b>Part Communale</b>		Reste à charge s/HT	<b>20 526.07 €</b>
<b>CUMUL</b>		100% s/HT	99 387.44 €
		TVA 20 %	13 945.10 €
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>113 332.54 €</b>

#### **4. Vente DASSIEU Josette / Commune de Gratens – Acquisition d’une bande de terrain aux bords de la voie communale 2 pour un aménagement piéton (2024 DEL N° 0041)**

M. le maire demande l’autorisation de conclure l’acquisition d’une bande de terrain aux abords de la Voie Communale n°2 pour un aménagement piéton, appartenant à Mme DASSIEU née BAQUIE Josette pour un prix de 1.020 euros (soit 510 m<sup>2</sup> à 2 € le m<sup>2</sup>) et de 400 euros de frais notariaux.

Le conseil municipal :

- **autorise** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l’acquisition de ce terrain et de ce fait à signer la présente vente.

#### **5. Ecole : maintien des 4,5 jours de scolarité par semaine**

Madame Stéphanie SIADOUS, élue chargée de l’école, informe le conseil municipal que les parents délégués souhaitent maintenir la semaine de scolarité à 4,5 jours. Le conseil municipal approuve cette validité. Mme JOUGLENS du service « Petite enfance » de la communauté de communes Cœur de Garonne et Mme VARGAS, directrice de l’école Francis SANCERRY seront informées de cette décision par mail.

#### **6. Distributeur de pain : convention et délibération (2024 DEL N° 0042)**

M. le Maire soumet au conseil municipal une convention à passer avec la Société GELIS, dont le siège se situe 2 rue Jean Jaurès - 31390 CARBONNE, inscrite sous le numéro Siret 38417103900017 en vue d’occuper le domaine public pour y installer un distributeur de pain.

Le conseil municipal décide :

- de fixer la redevance à 240 Euros/an, soit 20 euros/mois.
- autorise Monsieur le maire à émettre un avis des sommes à payer recouvrable par la TPG de Carbonne.

#### **7. Délibération relative à l’instauration des heures complémentaires et supplémentaires (2024 DEL N° 0044)**

Monsieur le maire propose de verser les heures supplémentaires à Madame ABBE Danièle, régisseuse pour les années 2023/2024, en précisant qu’elle a fait savoir qu’elle souhaitait être rémunérée pour ses heures supplémentaires.

Le conseil municipal valide cette décision qui fera l’objet d’une délibération qui sera adressée au CDG 31.

#### **8. Changement de la batterie de l’éclairage de l’abri bus « Tourné »**

Monsieur le maire requiert l’autorisation pour effectuer le remplacement du jeu de 7 batteries sur l’éclairage solaire. L’éclairage de l’abri bus est en panne depuis 2 ans, ce qui le rend dangereux en raison de la circulation sur la route de Peyssies.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le devis de 1.058,28 euros de la SPIE pour procéder à ce changement.

## 9. Clôture de la régie de la cantine

Monsieur le maire a reçu l'autorisation du conseil municipal en date du 07 novembre 2024 pour mettre fin à la régie cantine à partir de fin janvier 2025. La gestion de la cantine sera prise en charge par la communauté de communes Cœur de Garonne au 01 janvier 2025.

Monsieur le maire met en avant le travail effectué par Mme Danièle ABBE et la remercie chaleureusement.

## 10. Signature de l'avenant à la convention ADS (2024 DEL N° 0043)

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention ADS portant sur les nouveaux tarifs d'instruction des dossiers d'urbanismes délégués au PETR sur une période de 3 ans.

Les tarifs sont établis en fonction du nombre d'actes pondérés instruits par le service instructeur pour le compte de la commune et de la cotisation annuelle par habitant :

### Pour l'année 2025 :

- le coût de l'acte pondéré est fixé à : 180 €
- la cotisation annuelle est fixée à : 1,30 € par habitant

### Pour l'année 2026 :

- le coût de l'acte pondéré est fixé à : 190 €
- la cotisation annuelle est fixée à : 1,40 € par habitant

### Pour l'année 2027 :

- le coût de l'acte pondéré est fixé à : 200 €
- la cotisation annuelle est fixée à : 1,50 € par habitant

Le coût de l'acte pondéré et la cotisation annuelle par habitant pourront être révisés une fois par an. Ces révisions sont soumises aux modalités de modification de la convention établies à l'article 12 de la présente convention.

La première année (année N), le nombre d'actes facturés résulte du nombre d'actes pondérés constaté l'année N-1. Au 31 décembre de l'année N et des années suivantes, le service instructeur du PETR (Pays Sud Toulousain) constate le nombre d'actes pondérés réellement traité pour le compte de la commune pendant l'année écoulée. Le service instructeur constate le coût réel à l'acte et procède à la régularisation de la facturation au cours du premier trimestre de l'année N+1.

Une première facturation est effectuée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année sur la base de 50 % du nombre des actes estimés pour l'année et de la cotisation annuelle par habitant.

Une deuxième facturation est effectuée au 3<sup>ème</sup> trimestre de chaque année sur la base des 50 % des actes restants.

## **COEFFICIENTS DE PONDERATION DES ACTES D'URBANISME :**

<b>TYPES D'ACTES D'URBANISME</b>	<b>COEFFICIENTS DE PONDERATION</b>
<b>Cua</b>	<b>0,2</b>
<b>CUb</b>	<b>0,7</b>
<b>DP</b>	<b>0,7</b>
<b>PC ou PCM</b>	<b>1</b>
<b>PA</b>	<b>1,2</b>
<b>PD</b>	<b>0.4</b>

Les dossiers devant faire l'objet d'un nouveau dépôt, suite à une erreur d'instruction du service instructeur du PETR (Pays Sud Toulousain), ne seront pas facturés.

Le conseil municipal donne son accord pour les nouveaux tarifs.

### **11. Subvention de la toiture du local de l'Association de la chasse**

Ce point est annulé. Le plan de financement est inchangé.

### **12. PLU : arrêt définitif (2024 DEL N° 0046)**

Monsieur le maire donne connaissance des modifications apportées au PLU par le cabinet TOPONYMY et Mme LEAU de Haute-Garonne Ingénierie. Le conseil municipal adopte l'arrêt définitif du PLU. Une délibération arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation est prise en ce sens.

### **13. Projet Air Soft : accord d'occupation de l'ancien camping de Peyssies**

Monsieur SIRVIN sollicite un accord de principe de la mairie pour la création d'un site dédié à la pratique de l'Air Soft sur l'ancien camping de Peyssies. Après discussions, le conseil municipal souhaite rencontrer Mr SIRVIN au prochain conseil municipal afin qu'il apporte des précisions sur son projet.

### **14. Autorisation à occuper le domaine public et mise en place d'une redevance pour «O COCON DE NAT », coiffeuse ambulante (2024 DEL N° 0047)**

Madame AVARINO Nathalie sollicite dans le cadre de son activité commerciale de coiffure ambulante l'autorisation de stationnement de son véhicule sur la place de la Mairie tous les jeudis de 10h00 à 19h00. Monsieur le Maire après délibération du conseil municipal autorise le stationnement et propose la mise en place d'une contribution forfaitaire annuelle de 180 euros, soit 15 euros / mois au titre de la participation aux frais d'électricité qui donnera lieu à l'émission d'un avis des sommes à payer par la commune à terme de l'occupation d'une année, recouvrable par la Trésorerie du Volvestre. Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

## 15. Comptes rendus de réunions

- a. Monsieur le maire a contacté Réseau 31 « section assainissement » en vue d'obtenir des précisions sur la faisabilité d'une station d'épuration commune sur les terrains derrière l'église destinée à tous les administrés dont l'assainissement se fait par fosse étanche. Après étude et compte tenu de la distance éloignée des maisons concernées, un assainissement collectif serait trop coûteux.
- b. Fibre 31 a sollicité un rendez-vous avec la mairie afin de faire le point sur tous les raccordements complexes sur notre commune (Route de Laffitte-Vigordane, Chemin de Lapequin, Impasse des feuillants...).  
Fibre 31 s'est engagé à prendre en charge l'ensemble des réseaux posant problème jusqu'à proximité des maisons concernées. Il restera aux opérateurs à effectuer à titre gracieux le raccordement des maisons individuelles. Monsieur le maire a fait part de toutes les difficultés rencontrées sur la commune et exposé l'ensemble des demandes individuelles des administrés. Ils seront informés prochainement des travaux entrepris pour raccorder leur logement.
- c. Un devis a été demandé à la société Moderato Archi pour améliorer l'acoustique de la salle des fêtes. Devant le coût élevé du devis, Monsieur le maire souhaite se concentrer préalablement sur l'isolation des murs, le changement des menuiseries et l'éventuel abaissement du plafond.
- d. Concernant le diagnostic « voirie », le service Voirie de la communauté de communes Cœur de Garonne s'est rendu en mairie afin de faire un point sur l'ensemble des chemins communaux et ruraux dans le but de mettre à jour le pool routier.
- e. Monsieur Maurice MORIN, adjoint chargé du budget, et monsieur le Maire ont pris rendez-vous avec le nouveau trésorier payeur général Monsieur BINET pour faire un point sur les finances de la mairie et évoquer les projets en cours (Réfection de la cantine, rénovation de l'ALAE, Grange SANTALUCIA...). Les finances de la commune confirment les résultats positifs de la politique de rigueur et d'économie menée depuis fin 2020.  
Les projets à venir pourront être supportés par la commune sans difficulté malgré une baisse générale des subventions.
- f. Lors du dernier Conseil Communautaire en date du 21.11.2024, Monsieur DESPREZ, Vice-président, chargé de la mise en place de la tarification incitative, a annoncé un déséquilibre de 1.200.000 euros sur l'année 2024 et a proposé l'augmentation de la tarification incitative de 3.5 %. Vos représentants, Mme Valérie LEMARCHAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Monsieur le Maire ont voté contre cette augmentation. Monsieur le Maire a rappelé que de nombreux foyers Gratinois avaient déjà subi une augmentation importante en passant la taxe des ordures ménagères en tarification incitative.
- g. Lors de la dernière réunion du SIECT, Monsieur le Président a fait savoir que l'alimentation en eau des 14 communes les plus importantes du siège serait transférée sur décision de justice au Muretain Agglo à compter du mois de juin 2025. Cette décision aura un impact sur la situation financière de ce syndicat. Le tarif de l'eau n'ayant pas augmenté depuis 3 ans, Monsieur le Président propose une augmentation à hauteur de 7% à compter du 01 janvier 2025. Cette augmentation est validée par l'ensemble du Conseil Communautaire
- h. Monsieur le Maire, Madame Catherine SAURRAT, adjointe chargée de l'urbanisme et la secrétaire de mairie ont participé à une formation « Archivage » proposée par le service des Archives Départementales à Tournefeuille.  
A l'issue de cette formation, il ressort qu'un travail important doit être effectué au niveau des archives pour créer un local adapté et reprendre l'ensemble de l'archivage. Le budget communal ne nous permet pas de nous lancer actuellement sur ces travaux mais devra cependant être budgétisé dans les années à venir.

## 16. Questions diverses

Concernant l'ALAE, repris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par la communauté des communes Cœur de Garonne, il est décidé de transférer les enfants le mercredi à midi sur le site de Saint Elix-le-Château. Une réunion d'information s'est tenue entre les responsables de la communauté de communes Cœur de Garonne et les parents des élèves concernés.

Fin de séance à 19h15.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

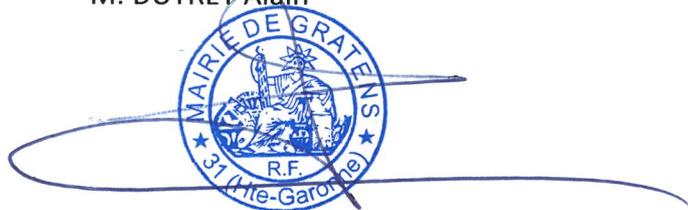
### Signatures

Le Maire,

M. DUTREY Alain

Le Secrétaire de Séance,

Mr MORIN Maurice



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

